

Tan mil sept cens vingt huit et le vingt quatre octobre
 en presence des temoins soussignes mariel therese aïssun
 fille naturelle et legitime de laurens et de elisabeth
 abelle est née et a été baptisée le parrain a été
 francois aïssun la marraine therese timbaud
 le pere present na seu ecrite ainsi bien que le
 parrain et la marraine de ce enfant

doudon Reynold chm vte
 lan mil sept cens vingt huit et le vingt septieme jour
 du mois de octobre en presence des temoins soussignes
 nous avons enseveli dans le cimetiere de cette paroisse
 un enfant de l'hopital de touton appelé claudie nourri
 par francoise sibile chat mort et dit enfant depuis deux
 d'hiert et agé denviron trois ans

doudon Reynold chm vte
 lan mil sept cens vingt huit et le second novembre
 jay baptisé francois ailland fils naturel et legitime
 de jean anoine ou de marie ambrege ne le parrain
 du couvent le parrain anoine roit et la marraine
 ne manantre quette le pere et la marraine
 ne seu ecrite le parrain a signé avec nous

doudon Reynold chm vte
 lan mil sept cens vingt huit et le cinquieme novem-
 bre jay baptisé pierre cormier fils naturel et
 legitime d'arboine et de son poulain ne le
 parrain du couvent le parrain s. pierre Rey
 et la marraine therese quierme le pere et la
 marraine ne seu ecrite le parrain a signé avec
 nous doudon pierre Rey thonguerne

lan mil sept cens vingt huit et le six novembre
 en presence des temoins soussignes mag delaine
 mouchon épouse de francois adouin a été
 enseveli dans le cimetiere de cette paroisse
 etant morte le jour d'hiert apres avoir été marie
 des sacrements et agé denviron vingt cinq ans

doudon Reynold chm vte
 lan mil sept cens vingt huit et le quatorze novembre
 jay baptisé augustin fouque fils naturel et legitime
 de guillaume et d'elizabeth trouin ne le parrain
 du couvent le parrain augustin julian et la
 marraine barbe camoinne le pere et la marraine
 ne seu ecrite le parrain a signé avec nous

Julien doudon thonguerne
 lan mil sept cens vingt huit et le vingt huit
 novembre en presence des temoins soussignes
 jay baptisé josephs gardane fils naturel et legitime de
 sicut maur et de therese doudon a été baptisé
 etant ne le vingt six du couvent le parrain
 a été s. josephs ginouvier la marraine
 anne castillon le pere et le parrain ont
 signé non la marraine pour ne se savoir
 Reynold chm vte

Migardanne
 lan mil sept cens vingt huit et le cinquieme decembre
 nous avons enterre dans le cimetiere de cette paroisse
 francoise cibile femme d'arboine qui est morte dans la
 communion des fideles le quatrieme du couvent agé
 denviron cinquante ans temoins les soussignes doudon thonguerne